

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 26 Septembre (26/09/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoins**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Alain JEAN (représenté par Mme Marie DOURLENT), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. Didier MOTHEs), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

M. Georges DESQUINES est nommé secrétaire de séance.

25 – 26 Septembre 2013

EMERGENCE D'UNE STRATEGIE URBAINE EN ZONE INONDABLE – ETUDE GLOBALE DE VULNERABILITE PERIMETRE CHAMP D'INONDATION URBANISE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant de se prononcer sur une démarche d'une stratégie urbaine en zone inondable ainsi que sur le lancement d'une étude globale de vulnérabilité sur le périmètre du champ d'inondation urbanisé,

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **DECIDE** d'engager une première étude visant à établir un état des lieux et à se fixer des principes de développement urbain ou de dynamique urbaine



sous contrainte inondation avec prise en compte de la réduction de la vulnérabilité et résilience ;

- **DECIDE** d'associer l'Etat à l'élaboration du projet et à l'examen conjoint du projet de révision du PLU si nécessaire ;
- **DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat pour cette étude au taux le plus haut possible ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous contrats, avenants ou toutes conventions de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce projet ;
- **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au BP 2014.

Pour copie conforme

Moissac le 27 Septembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :